

Genre du véhicule Chariot de travail agricole (véhicule spécial) *)	Marque de fabrication LAVERDA	Type 3350 AL	Fiche d'homologation N° CH 5514 07
Constructeur Identification	Pietro LAVERDA S.p.A., I-36042 Breganze (Vicenza) sur la plaquette du constructeur "3350 AL" devant le N° du châssis "LAVERDA 3350 AL*115....**"		
Plaquette constructeur N° du châssis	à gauche, latéralement sur la console du tableau de bord à droite, à l'arrière latéralement sur le longeron, devant le cylindre d'inclinaison "8061 SI" en haut à droite sur la culasse		
Identification du moteur	LANDMASCHINEN AG., 3018 Berne-Burpliz + FRIED LANDMASCHINEN AG., 5322 Koblenz		
Importateur principal	LAVERDA 3350 AL*1 151 319*		
Véhicule homologué			

Châssis				Moteur	FIAT	Type	8061 SI
Nombre d'essieux	2	Nombre de roues	4	Marque	en ligne	Temps	4 (turbo)
Direction	hydrostatique, assistance hydraulique			Construction	D	Position	au centre/en haut
Transmission	entraînement hydrostatique			Carburant	eau	Nombre cylindres	6
Nombre de vitesses	2	Entraînement	roues avant	Refroidissement	103	Course	110
Frein de service	hydraulique, à disques, sur les arbres à pignons resp. sur les roues avant, frein indépendant, 2 pédales avec verrouillage			Alésage	5497	CV-impôt	28,0
Frein auxiliaire	mécanique, à disque, sur l'arbre de la boîte c.v. resp. sur les roues avant			Cylindre	93 DIN	à t/min	2200
Frein d'arrêt	identique au frein auxiliaire, levier av. secteur			Puissance en kW	75,5 dB/A	à t/min	1650
Ralentisseur	-			Bruit à l'arrêt	1 rot 710 x Ø 212 mm	DGM 904 SA	r)
Contrôle 2 circuits	-			Silencieux	Bacharach = 4,0		
				Mesure des gaz	Déparasitage		

Carrosserie	moissonneuse-batteuse (s.d. avec cabine)			Poids	avant	arrière	total
Nombre de portes	1 (cabine)	Compteur de vitesse	-	Poids à vide	5400	2500	7900
Ceintures sécurité	av -	ar -	-	Charge utile	(sans table de coupe)		
Cale	1 = 400x200x240mm	Rétroviseurs	gauche + droite	Poids total	10500	3500	14000
Antivol	-			Pneus	23,1 - 26	12,5 - 18	
Nombre de places	t 1 av -	centre -	ar -	Pty / bar	14 / 2,0	8 / 2,5	
Dimensions	Intérieur	extérieur	Empattements	Charge	7940	4180	
Longueur		7240	3830	pour V max	30	30	
Largeur		3480	Essieu double	Jantes	DW 20 x 26	9.00 x 18 acier	
Hauteur		3600	Voies				mécanique automatique
Porte à faux	av -	1830	Voies				
	ar -	1580					
Distance volant - vers l'avant du véhicule	1340	Braquage Ø	g 17200 d 17600	Gar poids remorquable avec/sans frein			
				Garantie poids de l'ensemble			
				Poids remorquable testé			
				Charge garantie sur le toit			
				Vitesse maximale selon le constructeur	20		km/h
				testée 19 km/h à t/min 2325 au moteur			prise de force

§) Equipement	M	(E)					
Feux de route	M	(E)					
Feux de croisement	A	(E)					
Feux de position	R-S1	(E)					
Feux rouges	R-S1	(E)					
Feux stop	1	(E)	AV/1	5 (E)	ar	2a	(E)
Clignoteurs	av				ar	I	(E)
Catadioptres	av				ar		
Feux de gabarit	av	A (E)			ar		
Feux arrière de brouillard							
Feux complémentaires			1/ feu orange	CH 1 1280 03/04			
Eclairage plaque			3/ lampes de travail avec LT				
Essui-glace			1/ balai (cabine)		avec/sans lave-glace		
Avertisseurs			FIAMM	CH 5 0602 01			
			ou d'autres modèles homologués				

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Chariot de travail agricole (vhc. spécial)		
Marque et type	L A V E R D A	3 3 5 0	A L
Homologation	CH	5514 07	
N°			
Carrosserie	moissonneuse-batteuse		
Places	total	1	avant
Poids à vide	7900	Carburant	D
Charge utile	-	CV-impôt	28,0
Poids total	7900	Cylindrée	5497

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation (Pour les résultats des mesures du bruit et des gaz d'échappement, voir la fiche des émissions)

*) Véhicule spécial : largeur = 3480 mm.

x) Insonorisation : - l'intérieur du compartiment-moteur, à gauche y compris la grille d'accès ainsi qu'à gauche en haut et à droite;
- tôle ajourée de 700 x 400 mm par-dessus le radiateur.

§) Equipement : la hauteur des feux de croisement, de position et des clignoteurs avant est admise pour raisons techniques.

Inscription dans le permis de circulation:

- 100 - Le conducteur doit être porteur de l'annexe au permis de circulation;
- 101 - 1 plomb sur butée de pleine-charge;
- 115 - feu orange obligatoire;
- 125 - autorisation spéciale obligatoire;
- 136 - permis de conduire de la catégorie "F" obligatoire;
- 137 - signalisation jaune/noir: la couverture sur l'ouverture avant;
- 138 - protection : couverture sur l'ouverture avant;
- 139 - enlever : les tables de coupe dépassant 3500 mm de largeur;
- 141 - assurer : la cheminée de vidange rentrée.

Lieu et date de l'homologation Breganze, 18.-22.04.83
Sta/FR

Remplace FH CH

Service fédéral d'homologation